

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
20 OCTOBRE 2004**

COMPTE RENDU

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans , sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M.OULIE Guy – Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène – M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis – M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean-Paul – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis – M. REQUIRAND Daniel M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole. -

Absents : - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astier donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Guibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2004:

Adoption à la majorité

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

01-élection du 6ème vice-président de la Communauté de communes

Le Conseil élit Françoise Martin, 6^{ème} vice-présidente, avec 28 voix pour et 1 bulletin nul

Adoption à la majorité

ADMINISTRATION GENERALE :

02-création d'un poste d'ingénieur principal

Le Conseil délibère favorablement sur la création d'un poste d'ingénieur principal et la modification du tableau des effectifs

Adoption à l'unanimité

FINANCES :

03-vote du budget supplémentaire 2004 : budget principal et deux budgets annexes

Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 311 482,35€. La section d'investissement s'élève à 987 798,19€ en dépenses et 990 398,80€ en recettes.

Adoption à l'unanimité

Le budget supplémentaire du budget annexe La Croix à Gignac s'élève à 98 348,48€

Adoption à l'unanimité

Le budget supplémentaire du budget annexe La Tour à Montarnaud s'élève à 14 241,02€.

Adoption à l'unanimité

04-ZAE Les Garrigues : budget annexe - décisions modificative n°1

Le Conseil adopte le report du déficit 2003 du budget soit 1 072,13€

Adoption à l'unanimité

05-ZAE Les Trois Fontaines : budget annexe - décisions modificative n°1

Le Conseil adopte le report du déficit 2003 du budget soit 1 742,30€

Adoption à l'unanimité

CRC20102004

LOGEMENT :

06-participation de la Communauté de communes à une étude-action sur le logement des jeunes 16-25 ans

Le Conseil adopte la participation de la Communauté de communes pour une étude-action sur le logement des jeunes 16-25 ans à hauteur de 1 682€.

Adoption à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

07- Parc d'activités tertiaire de Camalcé (ZAE La Croix Tertiaire) : demande de subvention au titre de la Dotation de développement rural

Le Conseil sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de développement rural pour 399 512€.

Adoption à l'unanimité

08- Parc d'activités « Domaine de Trois Fontaines » : achat des parcelles F937, 811 et 1036

Le Conseil délibère favorablement sur l'acquisition auprès du Département des parcelles F937, 811 et 1036 au prix de 429 806€ correspondant à l'estimation des domaines. Il autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cet achat et à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.

Adoption à l'unanimité

09- création de commerces de proximité en milieu rural : règlement d'aide

Le Conseil rapporte la délibération du 19 juillet 2004 relative au règlement d'aide aux commerces de proximité en milieu rural et adopte un nouveau règlement permettant l'attribution aux communes de fonds de concours à un montant plafonné à 5 500€ afin des soutenir les commerces de proximité en milieu rural

Adoption à l'unanimité

10- fonds de concours pour le commerce de proximité de La Boissière

Le Conseil attribue un fonds de concours à la commune de La Boissière à hauteur de 5 5252€ conformément au règlement d'aide concernant la création de commerces de proximité en milieu rural

Adoption à l'unanimité

TOURISME :

11- création d'un office de tourisme intercommunal

Le conseil décide de créer un Office de tourisme intercommunal par fusion des deux offices de tourisme existant sur le territoire de la Communauté de communes, de le charger d'assurer les missions de base prévues par la loi libertés et responsabilités locales, l'accueil, l'information et la promotion touristique de la Communauté de communes en cohérence avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, de le dénommer : « Office de tourisme intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault », de conclure avec l'association une convention pluriannuelle d'objectifs précisant les moyens et missions de l'Office de tourisme

Adoption à l'unanimité

12- création de sentiers de petite randonnée sur le thème de l'hydraulique et de randofiches

Le Conseil délibère favorablement sur la réalisation de randofiches pour les trois premiers sentiers de petite randonnée prévus par la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans le cadre du Plan patrimoine emploi et sur la vente de ces randofiches à 1€ pièce, comme celles de l'Opération grand site et dans les mêmes points de vente, à savoir les points d'accueil de Gignac, de Saint Guilhem-le-Désert, du Pont du Diable ainsi que dans les communes intéressées.

Adoption à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

13- Pays Larzac cœur d'Hérault : désignation d'un délégué de la Communauté de communes au conseil d'administration

Le Conseil adopte le remplacement de Guy Lassalvy par Jean-Marcel Jover au conseil d'administration de l'association Pays Larzac cœur d'Hérault.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le

Le Président,

*Affiché le :
Retiré de l'affichage le*

Louis VILLARET